

Modifications apportées aux listes limitatives, mai 2022

Depuis le 1/01/21, nous avons compilé des remarques remontant du terrain (logopèdes et organismes assureurs), après les dernières modifications des listes limitatives. Certaines informations ont pu prêter à interprétation ; certaines informations étaient manquantes (par exemple, les tests que nous pouvons utiliser en 4^{ème} secondaire en b3) ou se devaient d'être précisées ou corrigées.

Quatre tests sont supprimés des listes (Cléa et Orthographe au collège, au 1/07/23 ; ELO et certaines parties de la NEEL, au 1/07/24).

Deux tests sont ajoutés (Examath 5-8 et Exalang Lyfac).

Modifications liste b2 – langage oral

- ✓ L2MA2 : ajout étalonnage 1^{ère} secondaire de septembre à décembre → étalonnage 6^{ème} (liste + tableau emploi étalonnages)
- ✓ Tableau emploi étalonnages : ajout de la 4^{ème} sec pour Exalang 11-15
- ✓ Exalang 5-8, ajout « mise à jour du cahier de passation en 2011 ». La date d'édition est bien de 2010.
- ✓ TLOCC : correction de l'étalonnage à employer. Plusieurs étalonnages ont été réalisés. A été sélectionné celui que les auteurs préconisent (par classe sans retard scolaire). A cet âge, les compétences en langage oral sont fortement influencées par la matière vue à l'école, d'où le choix de l'étalonnage par classe et non par âge.
 - ➔ Population : de 6^{ème} à 3^{ème}
 - ➔ Période d'étalonnage : entre décembre et juin
 - ➔ Étalonnage : moyenne et écarts-types en années scolaires, population sans retard scolaire
- ✓ Tableau emploi des étalonnages : suppression de la BELO en 1-2P (oubli lors des modifications précédentes, la BELO avait déjà été retirée de la liste B2)

Modifications liste b3 - Lecture

- ✓ L2MA2 : ajout 1^{ère} secondaire de septembre à décembre → étalonnage 6^{ème} (liste + tableau emploi étalonnages)
- ✓ Tableau emploi étalonnages : ajout de la 4^{ème} sec (Exalang 11-15 + EVALEO)
- ✓ BLI : correction pour l'étalonnage : CE1, CE2, CM1, CM2. Période d'étalonnage entre septembre et décembre.
- ✓ Evaleo : ajout des années concernées par les épreuves pour plus de facilité + ajout correspondance classes/percentiles
- ✓ Phonolec, précision étalonnage : réalisé par année scolaire, entre octobre et avril. Edition 2010. Ce test n'est plus édité.

Modifications liste b3 orthographe

- ✓ L2MA2 : ajout 1^{ère} secondaire de septembre à décembre → étalonnage 6^{ème} (liste + tableau emploi)
- ✓ Tableau emploi étalonnages : ajout de la 4^{ème} sec (Exalang 11-15 + EVALEO)
- ✓ Evaleo : ajout des années concernées par les épreuves pour plus de facilité + ajout correspondance classes/percentiles
- ✓ Evaleo, macrostructure à l'écrit : épreuve qui peut rentrer en ligne de compte mais seulement à partir de la 6^{ème} P.
- ✓ Phonolec, précision étalonnage : réalisé par année scolaire, entre octobre et avril. Edition 2010. Ce test n'est plus édité.
- ✓ Evaleo : uniformisation de la règle pour prendre en compte le temps : à partir du CM1, au moment où le geste graphique est automatisé.

Modifications liste b3 maths

- ✓ Examath 8-15 : suppression de la variable « temps » car elle n'est disponible que pour les sous-épreuves. C'est un indice intéressant pour notre analyse qualitative, mais insuffisant pour donner accès au remboursement car les sous épreuves ne comportent pas assez d'items.
- ✓ Examath 8-15 : ajout des épreuves « ligne numérique » et « ligne numérique fractions » pour leur pertinence pour le diagnostic
- ✓ Tableau emploi étalonnages : ajout de la 4^{ème} sec (Examath 8- 15)

Ajout de tests

Nous proposons l'ajout de 2 tests dans la liste limitative : l'Examath 5-8 et l'Exalang Lyfac. Certaines épreuves n'ont pas été gardées dans la liste limitative. Cela ne signifie pas que ces épreuves n'ont aucune pertinence dans le cadre d'un bilan, mais plutôt qu'elles ne peuvent pas donner accès au remboursement INAMI, pour les raisons suivantes :

- ✓ Examath 5-8 (liste b3 mathématiques) : épreuves non retenues
- **Comparaison symbolique orale, Ligne numérique orale et Transcodage dictée** : plusieurs items sont énoncés oralement en français de France (ex. soixante-dix-neuf)
- **Comptine numérique orale** : le score « Comptine » ne donne pas accès au remboursement (1 seul item)
- **Mécanismes opératoires écrits et Concepts** : ces habiletés (calculs écrits, calculs lacunaires) ne sont pas réellement enseignées avant la 3^e primaire en Belgique.
- **Opérations analogiques** : épreuve complexe qui n'est pas pure au niveau des mécanismes mathématiques utilisés ; elle fait fortement intervenir la mémoire de travail
- **Jugement de quantités en contexte** : les réponses ont un aspect subjectif important, dépendent des représentations de chacun (qu'est-ce qui est normal ou pas ?) et ne sont pas le cœur des troubles de la cognition numérique
- **Problèmes non verbaux** : Consignes et tâche parfois compliquées à comprendre, fait fortement intervenir la mémoire de travail
- **Gestion d'énoncés/ étapes** : La réalisation de l'épreuve nécessite de faire des inférences et sa réussite est très influencée par les habiletés en langage oral.

- **Vocabulaire mathématique en réception, Compréhension de consignes avec lexique mathématique, Inférences en image, Inférences verbales, Raisonnement analogique, Algorithmes** : La réalisation de ces épreuves fait intervenir de nombreux processus. Elles ne relèvent donc pas d'habiletés pures en cognition numérique, mais sont fortement influencées par les compétences langagières.

- **Dépistage** : pas suffisant dans le cadre de l'établissement d'un profil cognitif mathématique

- **Temps** : non retenu quand il concerne les sous-épreuves car cela ne concerne que peu d'items (toutefois, c'est une donnée intéressante à prendre en compte dans notre analyse qualitative).

✓ Exalang Lyfac (liste b2 et f) : épreuves non retenues

- **Repérage d'anaphores** : épreuve multidéterminée (fait intervenir des habiletés en langage oral et en langage écrit).

Pour les trois autres épreuves, le **temps** n'a pas été retenu car la durée de l'épreuve dépend également des capacités de décodage de l'adolescent (et parfois de ses habiletés à manipuler la souris).

✓ Exalang Lyfac (liste b3) : épreuves non retenues

- **Lecture de logatomes** : les scores plafonnent, seul le temps donne accès au remboursement

- **Synthèse orthographique** : ce n'est pas une épreuve en soi, mais une synthèse des épreuves d'orthographe disponibles dans la batterie

Suppression de tests

- ✓ CLEA (liste b3 lecture), supprimé au 1/07/23, car ce test donne une note globale sur un ensemble de subtests qui font intervenir du langage oral et du langage écrit de manière mélangée.
- ✓ Orthographe au collège (liste b3 orthographe): test supprimé au 1/07/23. Les auteurs précisent que « leur travail ne se positionne pas comme test étalonné. Certains items mériteraient d'être modifiés ou revus ». De plus, ce test a été conçu au départ pour des enseignants.
- ✓ NEEL (liste b2 et f) : Etant donné les normes vieillissantes de ce test, nous avons décidé de retirer de la liste limitative les épreuves d'évaluation du lexique et de la morphosyntaxe (au 1/07/24). Celles-ci trouvent en effet des alternatives plus récentes et de qualité parmi les autres tests de la liste limitative. Néanmoins, nous avons décidé de conserver dans la liste les épreuves **Phonologie-articulation et Phonologie et mémoire**, étant donné la pertinence de ces épreuves et le peu d'alternatives permettant une analyse approfondie des habiletés phonologiques dans la liste limitative.
- ✓ ELO (liste b2 et f) : test supprimé au 1/07/24 étant donné ses normes vieillissantes. Ses épreuves trouvent en effet des alternatives plus récentes et de qualité parmi les autres tests de la liste limitative.

Un test plus récent, le CELF-5, sera analysé prochainement. Le groupe test proposera également l'ajout de l'Evaleo pour les bilans d'évolution en b2 et f (pour rappel, ne disposant pas de normes au P3, il ne peut être utilisé pour une demande initiale de remboursement selon les critères actuels en b2 et f).

Règles interprétatives dans l'emploi des étalonnages

➤ Listes b2 langage oral et f dysphasie (rappel)

Si l'enfant a doublé :

1^{ère} primaire à 3^{ème} primaire : Etant donné que le développement du langage oral est encore suffisamment indépendant de l'acquisition du langage écrit, nous recommandons d'utiliser les **normes de l'année dans laquelle il est censé être**, en respectant les règles mentionnées pour la période (on saute d'1 ou 2 ans).

4^{ème} primaire et au-delà : A partir de cet âge, le langage oral est davantage dépendant des apprentissages scolaires (Cain&Oakhill, 2011 ; Duff et al., 2015 ; Ritchie et al., 2015 ; Swanborn&Glopper, 2002), ce qui plaide en faveur de l'utilisation de l'étalonnage qui correspond **à l'année scolaire en cours** pour l'évaluation du vocabulaire à partir de la 4^e année primaire.

➤ Listes b3 lecture, orthographe et mathématiques

✓ Si l'enfant a doublé (rappel) :

Utiliser les normes de l'année actuellement fréquentée, en respectant les règles mentionnées pour la période. Ex. : l'enfant est en 5^{ème} primaire, il a doublé sa 2^{ème} primaire → normes de 5^{ème} primaire (ou 4^{ème} primaire si la période d'étalonnage n'est pas encore atteinte).

✓ Cas particulier de l'enfant qui recommence l'année qu'il vient d'échouer

Si l'enfant recommence l'année qu'il vient d'échouer (ex : il est actuellement en 5^{ème} primaire mais était en 5^{ème} primaire également l'année scolaire précédente), considérer qu'il a terminé cette année et l'évaluer par rapport à ce qu'il devrait avoir acquis. Donc prendre les normes de l'année que l'enfant recommence (dans l'exemple 5^{ème} P), quel que soit le moment de l'année où l'on se trouve.

✓ Cas particulier d'un enfant en grandes difficultés

Sur justification du logopède, si l'enfant présente des difficultés telles que l'administration d'un test de son année scolaire s'avère impossible ou très difficile, il est admis qu'un autre test de l'année scolaire inférieure puisse lui être administré.

Si l'enfant obtient des scores déficitaires quand il est comparé à des enfants d'un niveau scolaire inférieur au sien, on peut conclure que ses résultats seront forcément inférieurs par rapport à l'année scolaire suivie.

Exemple : si un enfant de 3^{ème} primaire se situe en dessous des normes de 2^{ème} primaire, nous pouvons conclure qu'il n'a pas non plus le niveau attendu de 3^{ème} primaire.